

EUROPE – Taux de contamination des semences

Par Christophe NOISETTE

Publié le 02/07/2002

Le 2 juillet 2002, la Commission Européenne a soumis un projet de directive concernant le taux acceptable de contamination des semences conventionnelles par des OGM (pour des raisons accidentelles ou techniquement inévitables). Elle propose 0,3% pour les semences de colza, maïs et betterave, 0,5% pour les tomates et pommes de terre et de 0,7% pour le soja. Les associations, telles Greenpeace ou Nature et Progrès, considèrent qu'une telle mesure est extrêmement dangereuse car elle légalise la contamination génétique à grande échelle des cultures par des OGM non autorisés. Elle rendra aussi le seuil d'étiquetage de l'alimentation plus difficile à respecter.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/europe-taux-de-contamination-des-semences/